



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4877

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des lauréats admis sur listes complémentaires aux concours de recrutement des professeurs. 180 enseignants reconnus aptes à enseigner par les jurys sont aujourd'hui en attente d'une affectation de professeur stagiaire. Cette situation d'attente pour ces enseignants stagiaires est incompatible avec l'investissement que nécessite la préparation d'un tel concours. Pour cette raison, il semble souhaitable que l'ensemble des candidats des listes complémentaires du CAPES soit intégré en qualité de professeurs stagiaires.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4877

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3500

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4647